

3

Des services de proximité renforcés

Un interlocuteur privilégié est à votre service



- > Lors de votre emménagement dans votre logement labellisé, votre référent vous accueille et vous présente votre nouvel environnement.
- > Il répond à vos questions et vous met en relation avec les partenaires d'Habitat de la Vienne
- > Il prend en compte vos demandes d'aménagement technique de votre logement.
- > Il vous informe des services existants sur votre quartier.
- > Il vous rend visite tous les 3 ans pour faire un point sur l'entretien des équipements de votre logement.
- > Il travaille étroitement avec nos partenaires et nos équipes de proximité (gardiens, agents d'entretien, ouvriers...) afin de pouvoir être alerté sur d'éventuelles situations à risque.

De l'aide dans vos démarches administratives

Lorsque vous avez besoin d'aide dans vos démarches administratives, vous pouvez contacter votre interlocuteur habituel afin d'être accompagné pour :

- > faire votre demande d'APL,
- > faire un point sur votre assurance habitation,
- > obtenir des explications sur votre avis de loyer ou sur les charges locatives,
- > vous aider dans la déclaration et le suivi des sinistres survenus dans votre logement.



Pour vos démarches administratives ne concernant pas votre logement, votre référent vous orientera vers le CLIC de votre territoire pour :

- > des conseils pour votre maintien à domicile,
- > mettre en place une aide à domicile, un portage de repas...
- > faire les démarches auprès de votre caisse de retraite.



Un suivi des entreprises qui interviennent chez vous



- Pour un bon déroulement des travaux, suite à votre demande d'intervention, ou dans le cadre de la labellisation de votre logement :
- > nous vous informons régulièrement de l'avancée des travaux, en cas de modification des délais ou du déroulement initialement prévu.

Une offre de téléassistance négociée



Parce qu'une chute ou un malaise peuvent intervenir à tout moment et être dramatique quand on est seul chez soi, Habitat de la Vienne a signé une convention de partenariat avec MONDIAL ASSISTANCE pour proposer à ses locataires âgés un service performant de téléassistance à tarif préférentiel.

L'office prend en charge une partie du coût de l'abonnement mensuel

De l'aide pour les petits bricolages



Pour les locataires de plus de 65 ans des agences de Poitiers et Châtellerauld, Habitat de la Vienne a signé une convention de partenariat avec la société SERENA pour la mise en place d'un service de petits travaux de bricolage (pose d'une étagère, d'un verrou...) de changement de consommables (remplacement d'ampoules, de flexibles de gaz...) et de jardinage (tonte du gazon, taille des haies...) En tant que locataire d'un logement Habitat Seniors Services®, vous bénéficiez d'un "Tarif Privilège".

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la société SERENA au 09 69 323 625 ou notre Chargée de Clientèle Seniors au 05 49 18 55 86

Un programme d'activités



Habitat de la Vienne a développé de fortes relations avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les Mairies et de nombreux partenaires associatifs pour proposer des activités et un accompagnement de qualité. Par exemple, pour permettre à ses locataires de conserver leur autonomie de déplacement le plus longtemps possible et éviter les chutes, Habitat de la Vienne propose à ses locataires seniors des "ateliers équilibre" en partenariat avec la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire de la Vienne (EPGV). Renseignez-vous auprès de votre Chargée de Clientèle Seniors pour

Chez votre bailleur

Votre Référent



Laure Chabanne
Chargée de Clientèle Senior
05 49 18 55 86
l.chabanne@habitatdelavienne.fr

Retrouver l'engagement Habitat Senior Services® d'Habitat de la Vienne sur www.habitatdelavienne.fr



Bien vivre
à domicile

Pour un quotidien confortable et bien entouré

Pour favoriser le bien vivre à domicile des personnes de plus de 65 ans, Habitat de la Vienne porte une attention particulière à l'aménagement de certains logements, à leur accès et aux services associés.

Habitat de la Vienne a choisi de répondre aux exigences du label national Habitat Senior Services® pour adapter une partie de ses logements aux attentes et besoins de ses locataires seniors.

Le label Habitat Senior Services® participe pleinement d'une politique de prévention de la dépendance en proposant des logements accessibles et adaptés, ainsi que des services spécifiques aux seniors.

Tous les 3 ans, Habitat de la Vienne est audité par un organisme certificateur indépendant, qui contrôle la bonne application du label Habitat Senior Services®.



Les 3 engagements Habitat Senior Services

1 Les abords et les parties communes de votre immeuble sont aménagés pour faciliter votre mobilité quotidienne.



2 Votre logement est aménagé pour votre confort et votre sécurité.



3 Les services de proximité sont renforcés pour un quotidien bien entouré.



« avec les travaux du label, ma vie est plus simple »

Marcel, locataire Habitat de la Vienne

1
2

Votre logement et ses abords sont adaptés pour votre confort et votre sécurité

Les abords (lorsqu'ils appartiennent à votre bailleur)

- > Un arrêt minute vous permet de vous garer temporairement au pied de votre résidence
- > Les cheminements sont adaptés pour éviter les risques de chute
- > Votre résidence est facile d'accès
- > La signalétique est aisément lisible
- > Votre boîte aux lettres est facilement accessible



Les locaux collectifs

- > La porte du local à ordures est facile à manipuler



Dans votre logement, vous disposez de :

- > Un interphone ou un visiophone adapté
- > Un œil de porte et un entrebâilleur sur la porte d'entrée
- > La motorisation des volets roulants sur les portes fenêtres
- > Une commande d'éclairage à l'entrée de chaque pièce
- > Une prise de courant à hauteur adaptée par pièce
- > Des portes de placard coulissantes
- > Un dispositif de coupure du courant électrique accessible
- > Un accès adapté au balcon

Votre cuisine

- > Un mitigeur sur le robinet de l'évier
- > Un éclairage au dessus du plan de travail



Vos toilettes

- > Des barres de maintien

Votre chambre

- > Une prise télévision et téléphone
- > Une prise Internet

Votre salle de bain

- > Une douche
- > Un mitigeur sur le robinet du lavabo
- > Un mitigeur thermostatique dans la douche
- > Des barres de maintien
- > Un sol antidérapant

